

Éditorial

Proposer une nouvelle revue au monde de la littérature scientifique, c'est affronter plusieurs défis et lancer plusieurs paris. Lorsque cette nouvelle revue s'inscrit dans la science du droit, adopte le droit public comparé et la théorie juridique comme ligne éditoriale, s'offre exclusivement aux jeunes chercheurs et n'est éditée qu'électroniquement, les défis sont nombreux et les paris sont osés.

Jurisdoctoria entend tous les relever et espère tous les gagner ! Elle entend le faire en cherchant à répondre aujourd'hui aux besoins de demain.

*

D'abord, cela commence par donner aujourd'hui la parole aux auteurs de demain : ceux qui, à force de travaux et d'implication dans le monde scientifique, constitueront les références doctrinales de notre science du droit. En réservant exclusivement notre revue aux jeunes chercheurs, nous souhaitons leur permettre de relever le défi de leur réussite. Alors même que la doctrine juridique s'est rajeunie ces dernières années et que les auteurs n'ayant pas encore ou ayant tout juste soutenu leur thèse sont de plus en plus nombreux, l'accès à la première publication demeure encore délicat. Parce que nous sommes persuadés que la question fondamentale que tout auteur doit se poser avant de soumettre une proposition est bien « mon article est-il scientifiquement bon ? », et non « cette revue aura-t-elle un moindre égard pour un article signé d'un doctorant ? », nous proposons de faciliter la publication à ceux qui connaissent le plus de difficultés pour y accéder. Cela n'empêche pas, bien au contraire !, d'avoir des exigences élevées en matière de qualité scientifique en répondant, notamment, aux critères d'évaluation définis par les instances de la recherche scientifique (comme L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur). C'est pourquoi *Jurisdoctoria* est une “ revue à Comité de

lecture ” lequel examine minutieusement chacun des articles proposés, dans un parfait anonymat entre auteur et rapporteur. C’est pourquoi, également, chaque numéro est placé sous le parrainage d’un chercheur confirmé qui exerce un rôle de présentation, de coordination et surtout de caution scientifique.

Ensuite, cela se poursuit en adoptant aujourd’hui une ligne éditoriale qui pourrait être attendue demain : le droit public comparé et la théorie juridique, ainsi associés, entendent occuper une place dans le monde de la littérature juridique jusqu’alors inoccupée, alors que le droit comparé constitue une méthode toujours plus utilisée par les juristes et qui semble répondre à un certain besoin scientifique. En restreignant ainsi notre ligne éditoriale, nous entendons gagner tant le pari d’intéresser et de séduire notre communauté de chercheurs que celui de développer la connaissance de cette méthode, qui vient alors servir l’élaboration et la justification de théories juridiques. Imposer cette ligne éditoriale aux jeunes chercheurs, c’est aussi relever le défi que les œuvres de jeunesse, grâce à leur érudition particulière, sont susceptibles d’ouvrir (aujourd’hui) de nouvelles portes dans le cheminement de la théorie juridique que l’on pourra alors mieux explorer (demain).

Enfin, cela aboutit à une publication électronique : d’aucuns estiment que « la doctrine de demain est sur le Web », tandis que d’autres prétendent que « les auteurs n’auront plus besoin demain des éditeurs ». Le défi est ici important : conserver l’esprit d’une revue en évitant celui d’un Blog – non que celui-ci ne soit pas intéressant, mais c’est celle-là que nous avons choisi de réaliser –, tout en profitant de tous les avantages des NTIC... et en évitant ses travers ! Le pari est tout aussi osé : introduire un phénomène encore peu répandu dans notre communauté scientifique nationale, alors qu’il est particulièrement présent au-delà de nos frontières. Certes, le plaisir du “ feuilletage ” d’une revue traditionnelle est irremplaçable, mais la simplicité offerte par la dématérialisation des articles doctrinaux n’a pas son pareil. Et c’est précisément ici que nous relevons le défi sus-mentionné car, hormis la dématérialisation, *Jurisdoctoria* entend être en tout point identique à une autre revue : périodicité fixe, ligne éditoriale préétablie, mise en forme et pagination des articles et, surtout, sélection par un Comité de rédaction. Seulement, grâce à cette publication électronique, nous ne sommes pas liés par d’éventuels délais d’impression ou par des contraintes de volume. De plus, l’espace de la toile est devenu un lieu privilégié d’échange et de discussion et nous entendons le rejoindre. Aussi, chaque article pourra être commenté par tout lecteur, libre à l’auteur d’apporter ensuite les réponses, les précisions ou les remarques complémentaires qu’il souhaite.

Contribuer à la réussite des jeunes chercheurs, occuper un nouvel espace au sein de la littérature juridique, offrir un support de communication et d'échange moderne, simple et original, autant de défis que *Jurisdoctoria* relève aujourd'hui pour parier sur le développement de la recherche de demain et d'après-demain. C'est du moins ce qu'elle espère, et c'est vous qui en jugerez.

Il n'y a plus qu'à vous souhaiter une agréable lecture et une bonne navigation !

Jean-Philippe Derosier